

Mairie

11 rue du 4ème Zouave 60490 Orvillers-Sorel

Tél /Fax : 03 44 85 02 69

09 79 59 51 67

mairie.orvillers.sorel@wanadoo.fr Site internet : mairie-orvillers-sorel.com

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DE L'ETOURNELLE

n° 02-2019 en date du 18/02/2019

Nous, Maire de la Commune d'ORVILLERS-SOREL,

Vu le code des communes et notamment les articles L 131-1 à L 131-4

Vu le code de la route.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n°82_623 du 22 juillet 1982, relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la circulaire n° 86-230 du 17 juillet 1986 relative à l'exercice du pouvoir de police par le Maire en matière de circulation routière,

ARRETONS

<u>ARTICLE 1</u>: La circulation en double sens dans la rue de l'étournelle est rétablie durant les travaux d'élagage du tilleul de l'église.

Du Mercredi 20 au Vendredi 22 Février 2019 de 08h00 à 18h00

ARTICLE 2 : Une signalisation sera mise en place dans l'agglomération.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet de COMPIEGNE
- Monsieur l'adjudant de la Brigade de Gendarmerie d'Estrées Saint Denis.

Fait à ORVILLERS-SOREL Le 18 Février 2019 Le Maire

Francis CORMIER